

Guide de l'énergie solaire photovoltaïque



Ensemble, faisons rayonner notre territoire d'une énergie durable

édito



Face au défi climatique, il devient essentiel d'encourager chaque habitant à produire localement son énergie. Cette démarche, au cœur de l'autonomie énergétique des territoires, réduit la dépendance aux énergies fossiles, limite les émissions de gaz à effet de serre et protège les citoyens contre la volatilité des coûts de l'énergie.

Conscient de l'importance d'une transition réussie et volontaire, le Conseil de Développement, conformément à sa feuille de route fixée, a pris l'initiative d'agir concrètement, fidèle à ma vision d'écologie intelligente et non punitive. Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie 2019-2025, il s'attache à fournir aux habitants des informations claires, techniques, juridiques et financières, pour leur permettre de devenir pleinement acteurs de leur transition énergétique.

Parmi les solutions proposées, le solaire photovoltaïque s'impose comme une réponse accessible et stratégique. Fort du potentiel solaire exceptionnel de notre territoire et des avancées numériques, il offre une électricité verte, inépuisable, indépendante des marchés fossiles et respectueuse des écosystèmes.

Afin de faciliter les démarches des habitants et leur permettre de faire des choix éclairés, ce guide a été conçu comme un outil pratique pour mieux comprendre le fonctionnement du solaire photovoltaïque, naviguer sereinement parmi les offres du marché et éviter les arnaques parfois bien dissimulées.

Mais au-delà de son impact environnemental, investir dans le solaire constitue aujourd'hui une véritable opportunité pour optimiser son pouvoir d'achat. En produisant leur propre électricité, les citoyens réduisent durablement leur facture énergétique, tout en valorisant leur patrimoine immobilier.

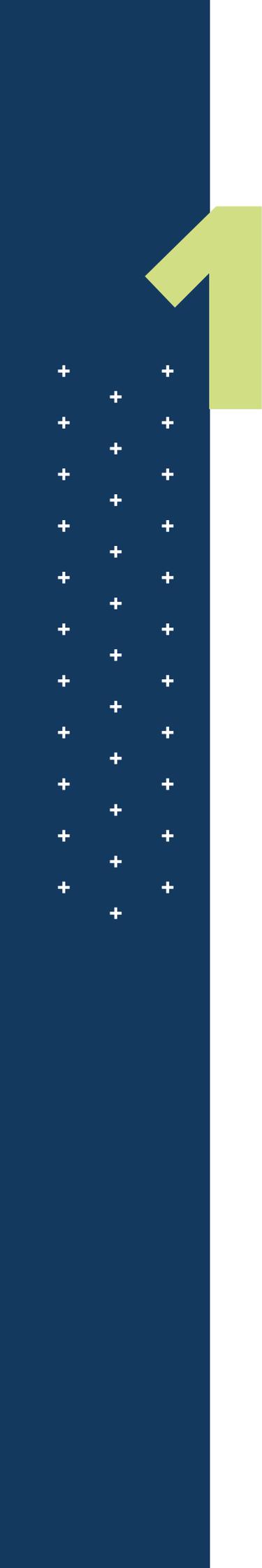
En misant sur l'intelligence collective, sur des solutions réalistes et sur l'autonomie énergétique, Estérel Côte d'Azur Agglomération construit, avec ses habitants, un modèle de transition durable, sobre et équitable.

A handwritten signature in blue ink that reads "Frédéric Masquelier". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath the name.

Frédéric MASQUELIER
Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Maire de Saint-Raphaël

sommaire

1	Pourquoi le Conseil de développement s'est-il intéressé à la question énergétique ?	05
2	Un préalable à toute démarche : réaliser un bilan énergétique de son logement	06
3	Les énergies renouvelables : un pas vers la transition énergétique	09
4	Les aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques	14
5	Comment passer au photovoltaïque ?	17



Pourquoi le Conseil de développement s'est-il intéressé à la question énergétique ?

Sous l'impulsion du président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, l'atelier « Environnement » du Conseil de développement a orienté ses réflexions sur les mesures à prendre pour atténuer et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Les nombreux échanges entre les participants ont mis en évidence la nécessité de s'adapter au changement climatique en incitant les habitants de l'agglomération à produire de l'énergie locale. Cela réduit la dépendance aux énergies fossiles importées, diminue les émissions de gaz à effet de serre et renforce la résilience des territoires face aux variations du coût de l'énergie.

C'est dans ce cadre que la question de l'usage du photovoltaïque a été mise à l'agenda.

Or, de nombreux habitants du territoire hésitent à modifier leur mode de chauffage en raison des nombreux freins à la rénovation énergétique des logements, et en particulier des pavillons.

Il est donc apparu indispensable de donner une information sécurisée et officielle aux habitants du territoire. En effet, Estérel Côte d'Azur Agglomération est particulièrement engagée dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie pour la période 2019-2025.

Le présent document a pour objectif de fournir des informations techniques, juridiques et financières afin d'éclairer les habitants et de les accompagner dans leur prise de décision.

2

Un préalable à toute démarche : réaliser un bilan énergétique de son logement

La réalisation d'un audit énergétique réglementaire est obligatoire pour les logements classés E, F ou G au DPE (Diagnostic de Performance Énergétique).



Après un état des lieux détaillé des consommations énergétiques et des éventuelles déperditions, un ensemble de solutions de travaux est proposé. Elles sont ensuite chiffrées à la fois en kWh et en euros.

Réaliser un audit énergétique, c'est entrer par la bonne voie dans un processus de rénovation. C'est un préalable à toute intervention sur le bâti, afin de connaître avec exactitude la situation du bâtiment en termes de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) et de disposer des solutions techniques alternatives avant de se lancer dans des travaux.

➤ POURQUOI RÉNOVER SON LOGEMENT ?



Améliorer le confort de son habitation

Vous avez froid l'hiver, même en chauffant fortement ? Vous avez trop chaud l'été ? La qualité de l'isolation de votre logement conditionne son confort. Des travaux de rénovation peuvent largement améliorer le bien-être dans votre maison ou appartement. Et le confort d'été ? Souvent oublié, le confort d'été dépend également de vos choix techniques ou architecturaux.



Augmenter la valeur de mon bien

Les études publiées par les notaires qui évaluent la « valeur verte » d'un logement montrent qu'il existe un véritable lien entre la valeur d'une maison et son étiquette énergétique.



Réduire mes factures énergétiques

Changer la chaudière, faire poser des fenêtres à double vitrage, isoler les murs et la toiture de votre logement participent à la diminution de la consommation d'énergie et des économies sur vos factures.



Être un citoyen éco-responsable

Les bâtiments consomment 40% de l'énergie finale et sont responsables de 23% des émissions de gaz à effet de serre. L'amélioration des performances du parc existant est une priorité pour améliorer la qualité de notre environnement.



La plateforme France-renov en ligne permet d'informer et d'orienter les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement et notamment pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Plusieurs canaux sont disponibles pour les contacter :

- + Une plateforme web (france-renov.gouv.fr) pour trouver des informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés RGE ;
- + Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov' du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Il est conseillé de se munir de son dernier avis d'imposition ;
- + La Maison France Services, à Boulouris, accueille également le public pour accompagner les administrés dans les différentes démarches France Rénov', du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.

➤ RÉALISER UN BILAN ÉNERGÉTIQUE DE SON LOGEMENT

Il est indispensable de réaliser un bilan énergétique de son logement avant d'engager des travaux.



Pour lever les freins à la rénovation énergétique

La complexité technique, la peur des travaux, le coût des travaux et la complexité des aides (26 aides différentes référencées), le déficit d'information sur les bénéfices (confort d'été par exemple) et le manque de confiance dans l'offre, l'agressivité commerciale et la crainte de « l'arnaque », la pénurie de main-d'œuvre et/ou d'entreprises qualifiées sont les principaux freins à la rénovation de son logement.



Comment faire pour réaliser un bilan énergétique ?

- + **Faire réaliser un diagnostic par un cabinet spécialisé :** solution coûteuse que peu de gens utiliseront en l'absence d'obligation liée à une vente ou une location.
- + **Faire réaliser un diagnostic par un prestataire,** avec le risque que la conclusion oriente vers l'investissement proposé.
- + **Réaliser un auto-diagnostic :** il existe des plateformes en ligne, qui gratuitement ou pour des sommes modestes, permettent de réaliser ce genre de prestation. Ce travail qui peut paraître ardu (mesures des murs et des fenêtres, matériaux utilisés, hauteur des plafonds, caractéristiques des ouvertures, description du système de chauffage) permet en fait de prendre conscience des particularités de sa maison et d'aider aux choix à opérer.



Pourquoi réaliser un bilan énergétique ?

Les coûts de l'énergie sont aujourd'hui préoccupants et risquent de devenir un problème majeur. Les particuliers sont relativement démunis devant ces problèmes. Mais chacun peut essayer à son niveau de réagir pour diminuer sa facture et gérer le problème à son niveau.

Il est très important de raisonner sur le moyen terme et de n'envisager des solutions qu'après une étude de sa situation.

Les propositions commerciales pour rénover, isoler, investir pour économiser foisonnent aujourd'hui (changement de fenêtres, isolation intérieure ou extérieure, pose de panneaux photovoltaïques, remplacement des modes de chauffage etc.) et sont trop souvent un support d'arnaques.

Il est donc indispensable de faire un état des lieux qui s'appelle « Bilan énergétique » et ce pour plusieurs raisons.

- + Il aidera à **identifier les domaines où l'énergie est gaspillée** et surtout de situer son logement par rapport aux normes actuellement en vigueur.
- + Il permettra de **choisir un programme de travaux**, le chiffrer (devis) et comparer son coût aux économies qu'il pourra réaliser.
- + Il pourra, en réduisant sa consommation personnelle, **contribuer à la réduction des gaz à effet de serre** et à la protection de l'environnement.
- + Il pourra **améliorer son confort** et son bien-être.

3

Les énergies renouvelables : un pas vers la transition énergétique

Les énergies renouvelables jouent aujourd'hui un rôle majeur dans notre société. Face à la situation environnementale préoccupante de la planète, il est recherché des sources d'énergie plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, de nouvelles méthodes de production voient le jour.



L'énergie solaire peut être convertie en électricité ou en chaleur via l'installation de panneaux solaires. Elle constitue le potentiel le plus important sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

► POURQUOI CHOISIR LES PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES ?

Il ne faut pas confondre les panneaux solaires photovoltaïques avec les panneaux thermiques (chauffe-eau solaire ou système solaire combiné). Ces derniers utilisent aussi l'énergie solaire, mais ils produisent de la chaleur et non pas de l'électricité. Il existe aussi des panneaux solaires hybrides, qui produisent à la fois de l'électricité et de la chaleur.

Le Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI)

Il est conçu pour chauffer uniquement l'eau chaude sanitaire (lavabo, douche, cuisine). Ce système couvre en moyenne 40 à 80 % des besoins annuels d'un foyer, en fonction de la région, de l'orientation du toit, et de la taille des capteurs. Il est particulièrement bien adapté aux foyers de 2 à 6 personnes.

Le Système Solaire Combiné (SSC)

Plus complet, il permet de chauffer à la fois l'eau sanitaire et l'eau des radiateurs ou du plancher chauffant. Ce système alimente donc deux circuits distincts grâce à un ballon de stockage multifonctions. Il est idéal pour les logements bien isolés, surtout dans les régions ensoleillées, car il réduit fortement la consommation d'énergie de chauffage.

Le Fonctionnement du CESI

- + Des capteurs captent la chaleur solaire.
- + Un liquide caloporteur circule à l'intérieur des capteurs et emmagasine la chaleur.
- + Le ballon de stockage reçoit la chaleur via un échangeur thermique.
- + Un système de circulation règle le débit du fluide pour maintenir un rendement optimal.
- + Un système d'appoint (électrique ou chaudière) prend le relais en cas de faible ensoleillement.



Les avantages principaux

- + **Écologique** : énergie renouvelable et propre.
- + **Économique** : réduction des factures d'eau chaude sur le long terme.
- + **Valorisation immobilière.**
- + **Entretien limité.**
- + **Confort** : eau chaude constante, surtout en été.

Les inconvénients

- + **Coût d'installation élevé**, surtout pour le SSC
- + **Dépendance au soleil**, nécessité d'un appoint en hiver.
- + **Place importante requise** (ballon et capteurs).
- + **Rendement variable selon la région**, l'exposition et les usages.

➤ POURQUOI CHOISIR LES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ?

Les panneaux solaires photovoltaïques transforment le rayonnement solaire en électricité pour alimenter votre maison. En les installant, vous pouvez :



Réduire vos factures d'énergie jusqu'à 40 %



Couvrir jusqu'à 70 % de vos besoins en électricité



Produire de l'électricité verte et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Comment fonctionnent-ils ?

Les panneaux, composés de cellules en silicium, captent la lumière du soleil pour générer un courant continu et produire de l'électricité.

Transformation en courant utilisable

Un onduleur convertit ce courant en courant alternatif, adapté à vos appareils domestiques ou au réseau public.

Options d'utilisation

Vous pouvez consommer l'électricité produite (autoconsommation) ou vendre l'excédent, générant un revenu stable grâce à un tarif de rachat garanti pendant 20 ans.

Les avantages principaux

+ Économies financières :

En utilisant une énergie gratuite et renouvelable, vous diminuez vos dépenses énergétiques.

+ Impact environnemental réduit :

L'énergie solaire est propre et durable, et les panneaux solaires sont en grande partie recyclables.

+ Valorisation de votre logement :

Les panneaux augmentent la valeur de votre maison lors d'une vente ou d'une location.

Est-ce adapté à mon toit ?

Pour maximiser la production, une inclinaison de 30° est idéale. Il convient d'orienter les panneaux vers le sud, sud-est ou sud-ouest et d'éviter les ombrages (arbres, bâtiments voisins). Les panneaux solaires fonctionnent même par temps nuageux et sont une solution viable partout en France.

+ D'INFOS

www.planete-energies.com - Cellule photovoltaïque : principe de fonctionnement.

LES DEUX PRINCIPAUX CHOIX DE PRODUCTION POUR LES PANNEAUX SOLAIRES



Autoconsommation totale

(en-dessous de 3kWc)

L'électricité produite est consommée entièrement sur place, sans injection dans le réseau. Cela permet de réduire sa facture d'électricité, mais nécessite d'adapter ses usages aux moments d'ensoleillement. Il n'y a pas de revenus de revente, mais l'investissement est souvent plus simple et sans contrat avec un opérateur.



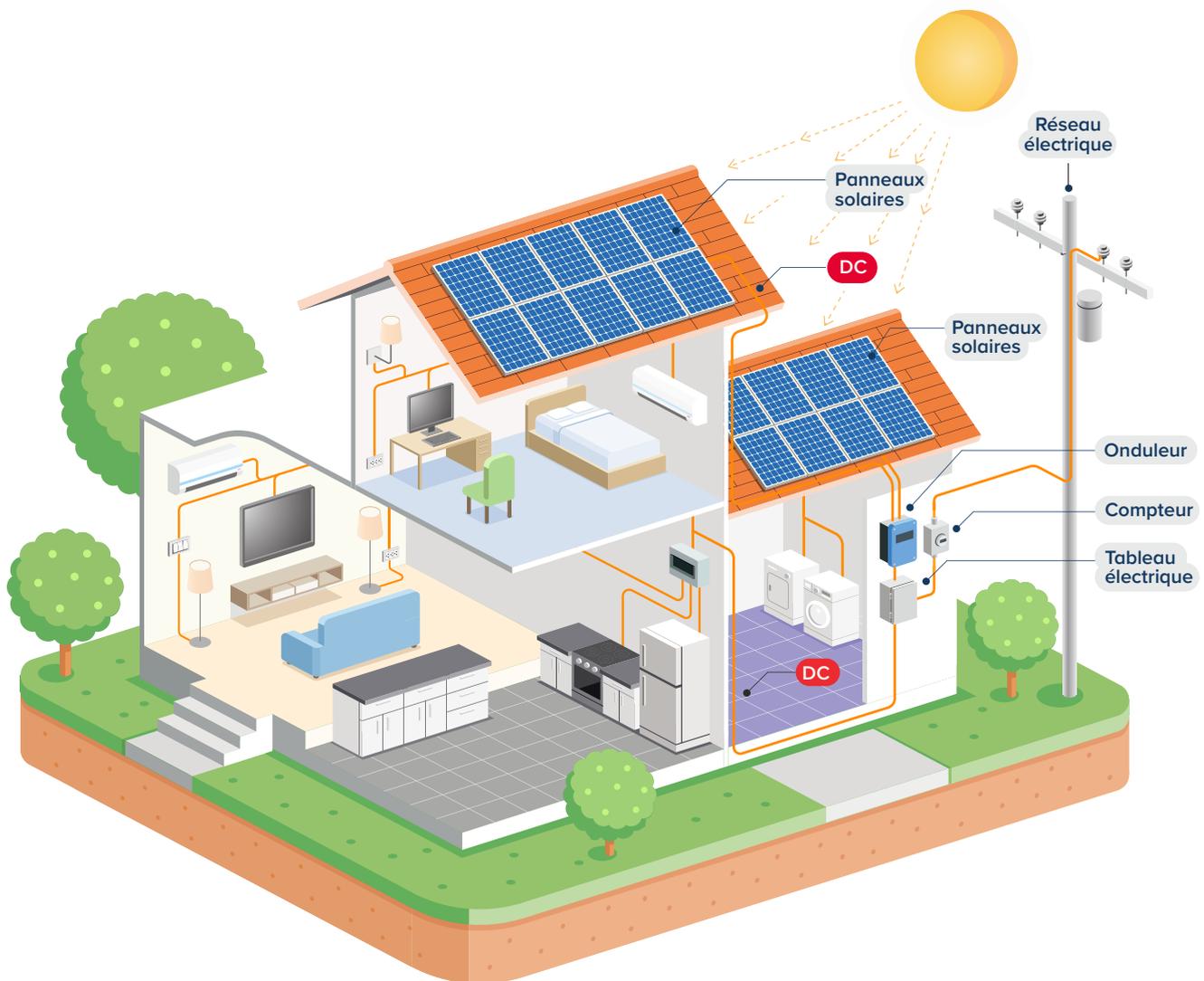
Autoconsommation avec revente du surplus produit

L'électricité est consommée sur place en priorité, et l'excédent est injecté dans le réseau et vendu (à un tarif d'achat réglementé via EDF OA, sur 20 ans). Ce mode combine économies sur la facture et revenus complémentaires, avec un contrat de rachat et une obligation de raccordement (compteur Linky requis).

Avantages et inconvénients des deux modes de production

Type installation	Avantages	Inconvénients	Seuil rentabilité
Autoconsommation totale	<ul style="list-style-type: none"> + Réduction de vos factures d'électricité + Consommation d'une électricité verte 	<ul style="list-style-type: none"> + Difficile d'être 100% autonome + Nécessité d'avoir un chauffage d'appoint 	10-15 ans
Autoconsommation avec revente du surplus	<ul style="list-style-type: none"> + Réduction de vos factures d'électricité + Consommation d'une électricité verte + Obtention d'un revenu complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> + Obligation de faire réaliser les travaux par un professionnel qualifié RGE 	10-15 ans

SHÉMA D'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES



Le fonctionnement

Les panneaux solaires photovoltaïques sont disposés en toiture, généralement vers le sud avec une inclinaison de 30 à 35°, afin de capter un maximum de lumière.

Ils peuvent être installés directement sur la toiture (en surimposition) via un système de rails fixés sur la charpente, ou bien intégrés dans le toit (en intégration).

Chaque panneau transforme l'énergie solaire en courant électrique continu. Ce courant continu est envoyé vers un onduleur qui le convertit en courant alternatif compatible avec le réseau électrique.

L'électricité produite peut être consommée immédiatement dans le logement (autoconsommation), stockée dans une batterie si le système en possède (afin d'optimiser l'autoconsommation), ou injectée dans le réseau électrique si elle n'est pas utilisée.

Le compteur Linky est capable de mesurer à la fois l'électricité consommée par le foyer et l'électricité produite et injectée sur le réseau car il est équipé de deux index distincts.

En l'absence de compteur Linky, un compteur spécifique sera nécessaire afin de mesurer la production photovoltaïque de l'installation.

4

Les aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Obligation d'achat, prime à l'autoconsommation, mais aussi dispositif « ma prime renov », ou encore exonération d'impôts, différents types d'aides sont prévues par l'État afin d'inciter les particuliers à installer des panneaux solaires. Soumises à conditions, ces aides sont un bon moyen de réduire sa facture énergétique tout en faisant baisser les émissions de CO₂. Selon les priorités affichées par le gouvernement l'objectif est de décupler d'ici à 2050 la puissance photovoltaïque sur le territoire.



➤ LE DISPOSITIF MA PRIME RÉNOV'

Le dispositif MaPrimeRénov' permet de financer une large gamme de travaux de rénovation énergétique pour réduire les consommations, baisser sa facture d'énergie et améliorer le confort de son logement. MaPrimeRénov' 2025 propose deux parcours adaptés : le parcours par geste pour des opérations ciblées et simplifiées, et le parcours accompagné pour des rénovations globales plus ambitieuses.

Le parcours par geste

Mono-opérations (isolation, chauffage, VMC, chauffe-eau), accessible à tous sans obligation de DPE ni chauffage décarboné jusqu'à fin 2025.

Le parcours accompagné

Rénovation d'ampleur (≥ 2 postes d'isolation + gain de ≥ 2 classes DPE), avec audit, accompagnateur agréé et professionnel RGE.

+ Conditions logement :

- Résidence principale (≥ 8 mois/an pour occupant, engagement de location de 6 ans pour bailleur).
- Les bailleurs accèdent au parcours accompagné quel que soit le revenu depuis 2025.

+ Montants & plafonds :

- Parcours accompagné : plafonds modulés selon revenus et montant des travaux (jusqu'à 70 000 € HT pour 4 classes gagnées).
- Taux d'aide MaPrimeRénov' pur : très modestes : inchangé ; modestes/intermédiaires/supérieurs : réductions pour les plus aisés (ex. gain 2 classes : 10 % vs 30 %).

- + **Taux d'écrêtement** (plafond global aides) : Très modestes : 100 %, modestes : 90 %, intermédiaires : 80 %, supérieurs : 50 %.

+ Avance de l'aide (par geste) :

Très modestes : passe de 70% à 50% du montant prévisionnel dès 2025.

+ Éligibilité des travaux :

Isolation (toits, murs, combles), chauffage décarboné, VMC double flux, chauffe-eau ; exclusions pour gaz/fioul dans certaines conditions.

+ Obligations administratives :

- Professionnels RGE requis ;
- Audit + accompagnateur pour parcours accompagné ;
- Suspension/délais en cours de remplissage du guichet, reprise partielle prévue en septembre 2025.

- + **Cumul possible avec CEE, PTZ** (possible en 2025 sans délai), aides locales, dans la limite des plafonds autre démarche de la part des ménages.



Contacts France Renov'

- + **Une plateforme web (france-renov.gouv.fr)** pour trouver des informations utiles au sujet de la rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de son logement, ainsi qu'un annuaire des artisans qualifiés RGE ;
- + **Un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700)** pour joindre les conseillers France Rénov' du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il est conseillé de se munir de son dernier avis d'imposition.

› LA PRIME À L'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

L'autoconsommation photovoltaïque est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique.

Pour estimer le montant total de votre prime, multipliez ces montants par la capacité de votre installation photovoltaïque. Si votre capacité de production est de 3 kWc, vous aurez en théorie droit à une prime à l'autoconsommation de 240 € (3 kWc*80€/kWc). Cette prime est versée en une seule fois à la date anniversaire du raccordement.

Notez que les montants des primes sont mis à jour tous les trimestres. Pour connaître les montants actualisés, consultez la page dédiée sur le site photovoltaïque.info.

Pour auto-consommer son électricité, il faut en règle générale installer des panneaux solaires sur le toit de son habitation. Les panneaux sont raccordés à un ou plusieurs onduleurs qui convertissent le courant continu produit en courant alternatif identique

à celui du réseau et utilisable chez soi. Un compteur communicant (comme les compteurs Linky) permet de mesurer conjointement la production injectée sur le réseau et la consommation soutirée d'électricité.

L'ensemble de l'installation est raccordé au réseau national d'électricité.

Il existe différentes options de gestion de l'électricité produite impliquant un contrat et un type de raccordement spécifique.



Voici le montant de la prime pour les installations raccordées en 2025, (tarifs du 3^e trimestre 2025, du 1^{er} juillet au 31 septembre 2025) :

- + 80 €/kWc pour les installations de moins de 3 kWc
- + 80 €/kWc pour les installations entre 3 et 9 kWc
- + 180 €/kWc pour les installations entre 9 et 36 kWc

Pour connaître les montants actualisés, consultez la page dédiée sur le site photovoltaïque.info.



5

Comment passer au photovoltaïque ?

Installer des panneaux photovoltaïques nécessite d'accomplir certaines démarches. Diverses pièces et justificatifs doivent être fournis à l'appui d'une demande de raccordement d'une installation à son habitation. Il faut en effet tenir compte de la puissance des installations envisagées et des règles d'urbanisme en vigueur au plan local. Bien se renseigner en amont sur la procédure à suivre est une nécessité avant de finaliser son projet et de pouvoir le mener à bien dans les délais souhaités.



› 3 QUESTIONS POUR ÉVALUER VOTRE PROJET

1 Comment savoir si mon logement est adapté à l'installation de panneaux solaires ?

Estérel Côte d'Azur Agglomération a développé un outil gratuit en ligne : Estérel, mon projet solaire. Cet outil permet, en entrant votre adresse, de découvrir le potentiel solaire de votre habitation et vous indique si votre toiture est propice à la pose de panneaux solaires.



[esterel-mon-projet-solaire.fr](https://www.esterel-mon-projet-solaire.fr)

2 Comment trouver un professionnel qualifié ?

L'installation de panneaux solaires nécessite un ou plusieurs devis de professionnels certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), avec une visite du logement concerné.



Pour consulter la liste des professionnels RGE locaux, se connecter à l'annuaire.

france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte

3 Besoin d'aide pour votre projet photovoltaïque ?

Il est recommandé de contacter un conseiller France Rénov' dans le cadre de votre projet de rénovation énergétique (isolation des murs, isolation du plancher bas, isolation de la toiture, changement de menuiseries, systèmes de ventilation, systèmes de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire), pour obtenir des informations sur la faisabilité de votre projet photovoltaïque et sur sa rentabilité.



Avant de signer un devis, évaluez la rentabilité de votre installation à l'aide de l'outil gratuit

evaluer-mon-devis.photovoltaique.info



Ordres de grandeur des prix en €/kWc*
(prix matériel, pose et démarches constatés en 2024)

+ 3 kWc : 7 500 à 9 000 € TTC, + 6 kWc : 15 000 € TTC, + 9 kWc : 20 000 € TTC

Source : Syndicat d'énergie Var TE83 (prix matériel, pose et démarches constatés en 2024)

➤ FAUT-IL UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR POSER DES PANNEAUX SOLAIRES ?

Une simple déclaration préalable est nécessaire mais il est recommandé de vérifier les règles d'urbanisme en vigueur auprès de la mairie.

Qu'est-ce qu'une déclaration préalable de travaux ?

C'est une autorisation préalable qui permet à la mairie de vérifier la conformité des travaux avec le Plan Local d'Urbanisme.

Il faudra fournir, en plus de l'imprimé CERFA spécifique à la déclaration préalable :

- + 1 plan masse,
- + 1 plan de coupe,
- + 1 plan de toiture,
- + 1 représentation de l'aspect extérieur des panneaux,
- + 1 document d'insertion,
- + Des photographies.

La procédure d'instruction dure entre **1 à 2 mois** (selon la situation de votre construction), à compter du dépôt en mairie d'un dossier complet.



Pour remplir votre déclaration préalable de travaux :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1757



ATTENTION : la réglementation concernant l'utilisation des énergies renouvelables est différente selon le Plan Local d'Urbanisme des communes. Avant de penser aux modalités de raccordement de votre installation photovoltaïque, vous devez accomplir les démarches d'urbanisme.

+ Le cas particulier du secteur ABF

Si vous habitez dans un secteur soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), il vous faudra obtenir une autorisation spécifique.

+ Le cas particulier des copropriétés et/ou lotissements

Si vous habitez dans une copropriété ou un lotissement, vous devrez préalablement obtenir l'accord du syndic de copropriété et parfois un vote de l'assemblée générale de la copropriété.

› QUELQUES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE S'ENGAGER DANS SON PROJET PHOTOVOLTAÏQUE ?



Pour aller plus loin,
consulter la page :
[esterelcotedazur-agglo.fr/
environnement/energie-et-climat/
le-cadastre-solaire](https://esterelcotedazur-agglo.fr/environnement/energie-et-climat/le-cadastre-solaire)

+ **Consulter le site** : france-renov.gouv.fr du dispositif « Ma Prime Rénov' ».

+ **Se prémunir contre les fraudes**

Soyez vigilant face aux arnaques à la rénovation énergétique. Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se réclamer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher.

Pour toute demande d'aide financière, créez votre compte vous-même. Vous pouvez ensuite désigner l'entreprise comme mandataire pour être aidé. En raison des risques d'usurpation d'identité, les entreprises ne sont pas habilitées à créer un compte à votre place, ni à utiliser vos données fiscales ou vos coordonnées.

+ **Obtenir plusieurs devis et les comparer**

Il est vivement conseillé de faire appel à plusieurs entreprises et de comparer les devis.

+ **Demander la certification des entreprises**

Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Les architectes référencés dans la rubrique « Audit énergétique » sont habilités à réaliser cette prestation dans le cadre du dispositif « Ma Prime Rénov' ».



Annuaire des entreprises labellisées
RGE par l'état

[france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/
artisan-rge-architecte](https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte)

Est+érel,
côte d'azur
AGGLOMÉRATION